

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : 17/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG - 2008-4-1-6

Séance du vendredi 10 octobre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Autorisation d'agir en justice

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à agir en justice pour défendre les intérêts du Département suite au recours déposé le 1^{er} octobre 2008 au Tribunal Administratif de Strasbourg par l'Union Nationale ATOS (UNATOS FSU) ainsi que pour tout autre contentieux à intervenir dans le cadre des élections professionnelles 2008.
- Autorise, le cas échéant, le recours à un avocat ;
- Dit que la présente autorisation vaut également en appel, voire, en cassation ;
- Précise que l'ensemble des frais de procédure et d'honoraires d'avocat sera pris en charge par le budget du Département sur l'enveloppe 788 - s/ chapitre 011 - nature 6227.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions